

## Bachelier : instituteur primaire

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : <a href="mailto:peda.braine@helha.be">peda.braine@helha.be</a>
<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : <a href="mailto:peda.mons@helha.be">peda.mons@helha.be</a>
<b>HELHa Gosselies</b> Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : <a href="mailto:peda.gosselies@helha.be">peda.gosselies@helha.be</a>
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : <a href="mailto:peda.leuze@helha.be">peda.leuze@helha.be</a>

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 82 Education artistique et psychomotricité 3			
Code	PEIM3B82PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte  <b>Damien HOET</b> (<a href="mailto:damien.hoet@helha.be">damien.hoet@helha.be</a>)            Michel VAN TRIMPONT (<a href="mailto:michel.van.trimpont@helha.be">michel.van.trimpont@helha.be</a>)            Peggy DAGNELIE (<a href="mailto:dagneliep@helha.be">dagneliep@helha.be</a>)            HELHa Campus Mons  <b>Xavier CARLIEZ</b> (<a href="mailto:carliezx@helha.be">carliezx@helha.be</a>)            Fabian BOSMAN (<a href="mailto:fabian.bosman@helha.be">fabian.bosman@helha.be</a>)            Peggy DAGNELIE (<a href="mailto:dagneliep@helha.be">dagneliep@helha.be</a>)            HELHa Gosselies  <b>David PRINCE</b> (<a href="mailto:david.prince@helha.be">david.prince@helha.be</a>)            Alexis DEWEZ (<a href="mailto:deweza@helha.be">deweza@helha.be</a>)            Laurence MISONNE (<a href="mailto:laurence.misonne@helha.be">laurence.misonne@helha.be</a>)            HELHa Leuze-en-Hainaut  <b>Stéphanie FAVART</b> (<a href="mailto:stephanie.favart@helha.be">stephanie.favart@helha.be</a>)            Micheline SCHLIKKER (<a href="mailto:micheline.schlikker@helha.be">micheline.schlikker@helha.be</a>)            Alice PILASTRE (<a href="mailto:alice.pilastre@helha.be">alice.pilastre@helha.be</a>)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Néant

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
  - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
  - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
  - 7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

### **Acquis d'apprentissage visés**

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'explorer, organiser, argumenter, adapter et intégrer des pratiques liées à des contenus spécifiques ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM3B82PPA	Éducation corporelle et psychomotricité	15 h / 1 C
PEIM3B82PPB	Éducation musicale	15 h / 1 C
PEIM3B82PPC	Éducation plastique	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM3B82PPA	Éducation corporelle et psychomotricité	10
PEIM3B82PPB	Éducation musicale	10
PEIM3B82PPC	Éducation plastique	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

#### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

## Bachelier : instituteur primaire

**HELHa Gosselies** Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES  
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : [peda.gosselies@helha.be](mailto:peda.gosselies@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education corporelle et psychomotricité			
Code	12_PEIM3B82PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Alexis DEWEZ ( <a href="mailto:deweza@helha.be">deweza@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

donner des outils permettant l'interdisciplinarité à partir d'activités centrées sur le vélo

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses émotions. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Mettre en oeuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Préparation, application et évaluation d'une journée centrée sur l'utilisation du vélo.

#### Démarches d'apprentissage

Recherche d'interdisciplinarité centrée sur l'utilisation du vélo.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Entretiens personnalisés

#### Ouvrages de référence

Le guide de l'enseignant, Coédition AEEPS-édition Revues EP.S

#### Supports

Cours, recherches personnelles, notes de cours.

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

Présences aux séances et analyse du vécu personnel et de l'application de ce vécu dans la réalité de l'enseignement

fondamental

Evaluation écrite en session (en sus de l'évaluation journalière pour le Q2).

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

- Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.
- Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences.

Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	50		
Période d'évaluation			Trv	50	Trv	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### **Dispositions complémentaires**

En cas de certificat médical report de la date de remise du travail en concertation avec l'étudiant.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

## Bachelier : instituteur primaire

**HELHa Gosselies** Rue Circulaire 4 6041 GOSSÉLIES  
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : [peda.gosselies@helha.be](mailto:peda.gosselies@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education musicale			
Code	12_PEIM3B82PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	David PRINCE ( <a href="mailto:david.prince@helha.be">david.prince@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

L'objectif du cours d'éducation musicale est de faire prendre conscience à l'étudiant de l'importance de la musique dans le développement de l'enfant, de lui redonner confiance en lui fournissant tous les contenus dont il a besoin pour assurer des activités musicales.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

**Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :**

#### 4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover

- 4.3. Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- 4.4. Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques

#### 5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement

- 5.2. S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

#### 7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

- 7.4. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

**Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'explorer, organiser, argumenter, adapter et intégrer des pratiques liées à des contenus spécifiques ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.**

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Découverte du monde sonore : auditions actives (musicogramme, approche des compositeurs, époques de l'histoire de la musique).
- Développement de l'expression rythmique : accompagnement d'oeuvres musicales avec des instruments de percussion avec l'aide d'une partition codée transformée en « musicogramme simplifié ».

#### Démarches d'apprentissage

Alternance de cours magistraux, d'exercices pratiques (présentation d'une oeuvre musicale par groupes avec accompagnement de percussions).

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants sont avertis en début d'année des procédures d'évaluation clairement définies et appliquées au cours

de l'année. Une dynamique de progression est établie afin de faire prendre conscience aux étudiants des liens entre les savoirs et la pratique professionnelle. Des conseils sont donnés, des discussions, des corrections intermédiaires sont établies pour faire progresser l'étudiant dans sa pratique.

### **Ouvrages de référence**

Livres : « Odi Act ' » de Claude L'Épingle aux éditions Fuzeau.

### **Supports**

Syllabus de chansons, photocopies remises par le professeur, guitare, CD.

Mise en ligne via la plateforme : syllabus de chansons (partitions), chansons et extraits musicaux sous forme MP3...

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Évaluation écrite en session (en sus de l'évaluation journalière pour le Q2).

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

- Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

- Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences.

Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;

- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### **Dispositions complémentaires**

**Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

## Bachelier : instituteur primaire

**HELHa Gosselies** Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES  
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : [peda.gosselies@helha.be](mailto:peda.gosselies@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education plastique			
Code	12_PEIM3B82PPC	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laurence MISONNE ( <a href="mailto:laurence.misonne@helha.be">laurence.misonne@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Percevoir, exprimer, réagir  
Favoriser l'interdisciplinarité

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- 4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
- 4.3. Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- 4.4. Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- 5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
- 5.2. S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- 7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté
- 7.4. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Initiation à la 3D.  
Création de matériel didactique.

#### Démarches d'apprentissage

12h/année. Présence des étudiants obligatoire.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative sous forme d'entretiens.

#### Ouvrages de référence

Documents personnels communiqués aux étudiants.

## Supports

Néant

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Evaluation formative.

Remise du matériel didactique à l'examen.

Evaluation écrite en session (en sus de l'évaluation journalière pour le Q2).

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

- Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

- Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences.

Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;

- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).